

P.V. des C.E du CRLg (ESACT- Musique)

12h40' - à la sandwicherie Point Chaud (Place Saint-Lambert 4000 Liège)

Sont présents :

ESACT

GHILAIN Aurélie (Présidente)
LECHEVALIER Gabriel (Trésorier)
GUSSAB Sinda

Musique

BRUYNINX Jonathan (Vice-président)
HU Jean (Vice-trésorier)
RIPOLL Alithéa (Vice-secrétaire et
secrétaire de la réunion)

Ordre des points évoqués à la réunion :

1°) Les nominations des professeurs

2°) L'absorption « qui n'en n'est pas vraiment une » du CRLg par le pôle universitaire

3°) Les soucis de cotation des projets spécialisés

4°) Les R.O.I. internes aux deux C.E.

1°) Les nominations des professeurs

Pour le C.O. de l'ESACT, les nominations se feraient selon un critère de pertinence de projet pédagogique, et non selon l'ancienneté, bien que celle-ci reste dans les critères de nomination, mais de manière secondaire.

°Lecture du projet de P.V. du C.G.P. n°143 du 25 janvier 2012°

Alithéa R. souligne ce qui la dérange :

N'y a-t-il pas un risque de « copinage » quant à la sélection d'un projet ou l'autre ?

Gabriel L. acquiesce mais rassure, et Sinda G. explique :

Le C.O. de l'ESACT a pour projet de monter une commission afin de fixer des objectifs clairs et suffisamment censés.

Alithéa R. souligne qu'alors, effectivement, on peut espérer qu'une nouvelle personne rentrant dans le « système » pourrait bénéficier d'un regard plus objectif et donc professionnel.

Ce que Gabriel L. réexplique bien.

Un autre problème subsiste quant à l'avenir, car si l'on fixe le taux de nomination à 70%, la pédagogie reste exclue à long terme, alors que l'ESACT propose 65%, même si l'on sait que ceux de Musique préfèrent avoir une sécurité-emploi.

Mais alors, si ce que l'ESACT désire a lieu, pour eux, ça permettrait au professeur de se surpasser pour les élèves (aspect pédagogique) et de se booster afin d'être aussi récompensé pour lui-même (pédagogiquement) et pour une nomination obtenue grâce à ses efforts de « constructivité » (niveau sécurité-emploi).

2°) L'absorption « qui n'en n'est pas vraiment une » du CRLg par le pôle universitaire

Tout d'abord, sur 46% que représente l'ULG, nous n'en représenterions qu'1... Tant au niveau pédagogique, qu'au niveau administratif, ça suscite énormément de question...

Le C.E. de l'ESACT propose d'inviter **tous les élèves** à la réunion plénière du 02 mars 2012. Un éclairage se fera si le recteur, Bernard RENTIER, refuse la présence des élèves! Ne serait-ce alors pas parce qu'il y a quelque chose de pas très net là-dessous ?

Alithéa R. et Jean H. parle alors d'affiches sauvages pour expliquer aux élèves que c'est risqué d'être affiliés au pôle universitaire, avec qui nous n'avons rien avoir !

Alors les étudiants de l'ESACT rappellent que les toilettes sont le lieu de prédilection quant à la communication sauvage, pour servir d'opposition, sans faire croire que c'est le C.E. lui-même qui est là-dessous ! On informerait les gens, puis libre à eux de savoir s'imposer à la réunion !

3°) Les soucis de cotation des projets spécialisés

Le C.E. Musique explique à ceux de l'ESACT la manière de coter les projets spécialisés, c'est-à-dire de par des échos, des extraits de la presse et des papiers signés. Ils trouvent ça honteux, effectivement et soutiennent le C.E. Musique moralement pour faire passer le projet de cotation par vidéo et enregistrement. Ce débat aura lieu le lendemain, au C.G.P. n°144 le lundi 13 février 2012.

4°) Les R.O.I. internes aux deux C.E.

Jean H. demande aux élèves de l'ESACT où ils en sont pour leur R.O.I.. Gabriel L. et Aurélie G. expliquent qu'ils avaient dans l'idée de le faire pour les prochaines élections afin d'inclure peut-être plus de élèves pour se répartir les tâches pour les réunions des C.G.P. et des C.O..

Alithéa RIPOLL.